

Hassan Khelifati. PDG d'Alliance Assurances

«Trois banques publiques et 50 entreprises sur la liste des souscripteurs»

Journal El Watan
Par Ali Titouche

-L'opération de souscription aux actions d'Alliance Assurances s'est achevée le 1er décembre. Quel bilan pouvez-vous en faire ?

Le bilan arrêté à jeudi passé n'est pas définitif, puisque des bulletins de souscription auprès de certaines banques de l'intérieur du pays continuent à atterrir à notre niveau. Le bilan arrêté à jeudi soir fait état d'un bilan provisoire dépassant de 40% le montant initialement prévu, puisque nous avons recensé jusqu'ici une adhésion estimée à 140% sur l'ensemble des quotas. Les particuliers représentent le maillon fort de l'opération ; ils arrivent largement en tête avec plus de 260% de leur quota. La part des institutions a été maîtrisée car il y a eu un commun accord dès le départ pour que les banques interviennent à la fin de l'opération. Cette codification nous a permis de privilégier les particuliers et les personnes morales (entreprises), un objectif minutieusement calculé au commencement de l'opération de souscription.

Cependant, je vous annonce que le quota réservé aux institutions a été consommé par trois banques publiques qui ont adhéré à l'opération. La grosse déception vient des personnes morales, dont le quota qui leur a été réservé n'est consommé qu'à hauteur de 25% jusqu'ici. Mais je rappelle que le bilan est provisoire, en attendant de recevoir et d'analyser tous les bulletins de souscription.

-Les particuliers sont arrivés largement en tête avec plus de 260% de leur quota, tandis que la part des institutions est consommée par trois banques publiques. Comment analysez-vous la défaillance des entreprises ?

Comme je viens de vous le dire, la grosse déception nous vient des entreprises. Mais nous préférons regarder le verre plein car nous sommes au début d'une nouvelle aventure. Il faut retenir tout de même toutes les leçons de cette opération afin que nous puissions consolider nos bases professionnelles. Je crois que malgré la défaillance des personnes morales, nous préférons positiver le phénomène. Nous avons recensé jusqu'ici 125 000 actions cédées à des personnes morales, soit un taux de 25%.

Il y a eu, néanmoins, certaines entreprises qui ont souscrit en achetant symboliquement certaines de nos actions. Nous avons eu à recenser, faut-il le souligner, environ 50 entreprises qui ont souscrit aux actions mises en vente par notre compagnie et destinées au segment des personnes morales. Le total des futurs actionnaires de la compagnie tournerait autour de 4500 à 5000, tous quotas confondus. Par rapport à la défaillance des entreprises, je crois qu'il y a deux niveaux de lecture à cette donnée qui les caractérise. Cela peut être expliqué par les difficultés financières dans lesquelles se débattent les entreprises privées. Ce manque d'engouement manifesté peut être lié aussi au peu d'intérêt que l'on accorde au marché financier et à la Bourse. Nous allons analyser tous ces phénomènes à tête reposée, afin d'en tirer les conclusions nécessaires.

Votre groupe a dépassé de 40% le montant initialement prévu au lancement de l'opération, ce qui posera le problème de la répartition des actions. Comment comptez-vous résoudre cette équation ?

C'est vrai que le fait de dépasser le montant initialement prévu nous pose un problème de répartition des actions, mais nous allons pouvoir gérer cette donnée en concertation avec la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (Cosob) et grâce aussi au concours des banques qui sont intervenues dans l'opération de souscription. L'une de nos prévisions tablait justement sur la possibilité de dépasser le montant initialement prévu. C'est pourquoi nous avons convenu avec les banques qui se sont engagées à adhérer à l'opération de souscription d'intervenir à la fin de cette action afin de privilégier les particuliers et les personnes morales. Nous allons faire des arbitrages afin de dégager la formule appropriée capable de mieux répartir les actions. Mais je peux vous certifier que toutes les personnes qui ont participé à l'opération seront servies.

-Maintenant qu'Alliance Assurances accède à la Bourse, quels seront les défis futurs, autrement dit les objectifs auxquels est confrontée votre compagnie ?

Maintenant que nous avons réussi cette opération, nous allons tout d'abord nous réserver le droit de savourer cette victoire. Quant aux défis futurs qui s'offrent à notre groupe, le premier est de maintenir le cap. Car nous sommes plus que jamais conscients que la responsabilité est lourde ; nous ne devons aucunement décevoir le marché, encore moins nos actionnaires. L'autre défi qui se pose à notre compagnie est la nécessité d'organiser désormais l'entreprise en fonction de son nouveau statut. C'est-à-dire que nous sommes maintenant plus que jamais appelés à renforcer les structures de notre entreprise en mettant en place un conseil de surveillance et un comité d'audit pour renforcer le contrôle ainsi que la compétitivité de la compagnie. Quant aux objectifs, nous envisageons de créer, à l'avenir, un fonds de capital investissement destiné à soutenir un certain nombre de petits projets, avec des montants compris entre 20 et 50 millions de dinars. Nous comptons aussi lancer sous peu deux autres projets, à savoir une compagnie d'assurance-vie et une filiale de promotion immobilière et de gestion d'actifs immobiliers.

Alliance Assurances dépasse de 40% ses objectifs

L'entrée en Bourse en perspective

La Bourse d'Alger accueillera en 2011 Alliance Assurances.

Journal El Watan
Par Zhor Hadjam

Le groupe privé Alliance Assurances devra faire bientôt son entrée en Bourse à l'issue d'un appel public à l'épargne qui lui a permis de dépasser de plus de 40% son objectif de lever 1,4 milliard de dinars sur le marché financier. La compagnie d'assurances, dont le capital était de 800 millions de dinars, a réussi, à l'issue de l'opération de souscription lancée le 2 novembre dernier, à dépasser, un mois après, soit le 1er décembre, le montant initialement prévu, selon un bilan provisoire établi par la compagnie. Un bilan qui fait ressortir la large participation des particuliers qui sont arrivés en tête avec plus de 260% de leur quota fixé à 33% et 1,6 million d'actions.

Les institutions ont participé, quant à elles, à hauteur de 70% de leur quota au moment où les entreprises n'ont pas adhéré à l'opération et n'y ont participé qu'à hauteur de 25% de leur quota. Alliance Assurances devient ainsi le premier groupe privé algérien introduit en Bourse aux côtés de deux entreprises publiques, Sidal et El Aurassi. La compagnie Alliance Assurances a lancé l'opération de souscription de 1 804 000 actions au prix de 830 DA chacune, dans le but de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation qui, par le biais du décret 09-375 du 16 novembre 2009, fait obligation aux entreprises de disposer d'un capital social minimum de 2 milliards de dinars avant la fin de l'année 2010.

L'engouement des particuliers et le travail des banques, notamment le CPA, chef de file de l'opération, ont permis de réussir la souscription qui permettra donc à Alliance Assurances de rejoindre, en tant que première entreprise privée, la Bourse d'Alger et à celle-ci d'améliorer son fonctionnement. C'est aussi la perception de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) au sein du public et des investisseurs qui en sera rehaussée, après une dizaine d'années d'existence sans réel apport ni impact sur le marché. La réactivation du rôle de la Cosob grâce à ce genre d'adhésion ouvrira également la voie à l'émergence d'un marché financier qui insufflera sans doute un peu plus de dynamisme à l'économie algérienne.

La Bourse d'Alger, qui ne compte actuellement dans son portefeuille que deux entreprises publiques, après le retrait en 2007 de l'entreprise Eriad Sétif, accueillera en 2011 Alliance Assurances, mais vraisemblablement aussi une société de leasing, Maghreb Leasing Algérie (MLA), qui avait obtenu cet été le visa pour la notice d'information présentée à la Cosob.